



**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
LE SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025
SALLE POLYVALENTE D'AIGUILLES**

Début de réunion 10h04

Présentation et remerciement des élus et partenaires présents :

Mme Annie COLOMBIER - conseillère municipale d'Arvieux, Mme Valérie GARCIN-EYMÉOUD, maire de Molines-en-Queyras et conseillère départementale, M. Michel MOURONT, premier adjoint de Réotier, vice-président de la CCGQ et président de l'Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras

Étaient excusés :

Mme BUCCI-ALBERTO Dominique – Maire d'Aiguilles et présidente de la Commission des affaires sociales et des services de proximité de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ), M. Philippe BAILBÉ - préfet des Hautes-Alpes, Mme Audrey SERVAT – sous-préfète des Hautes-Alpes, Rodolphe DAMOUR – directeur de la Caisse commune de sécurité sociale (CCSS) des Hautes-Alpes, M. BLANC Christian - maire d'Arvieux, vice-président de la CCGQ et président du Parc naturel régional du Queyras

Nombre d'adhérents au 31/10/2025 : 474

Nombre de personnes présentes : 53

Nombre de pouvoirs : 62

Nombre de votants : 115

Le quorum est atteint avec 115 votants (quorum à atteindre : 72 votants), l'assemblée générale extraordinaire peut commencer.

Tous les documents distribués et présentés lors de l'assemblée générale sont disponibles sur le site www.queyras.org (<https://www.queyras.org/vie-associative/assemblee-generale-extraordinaire-le-22-novembre-2025/>)

Éric Debrune, l'un des trois co-présidents de l'association, remercie les adhérents et les partenaires présents pour l'intérêt qu'ils portent à l'association. Les trois co-présidents présentent ensuite le travail engagé sur la communication de la structure et les étapes de travail (cf. le support projeté en AGE en annexe 1).

1. LES GRANDES ETAPES DE L'EVOLUTION DE LA COMMUNICATION

Mars 2023 – Suite au constat fait lors des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la **nécessité de travailler sur la communication de l'association – centre social**, - notamment sur le **nom** -, les membres du CA (conseil d'administration) ont décidé de s'atteler à ce chantier de nouvelle dénomination.

Éric Debrune rappelle que la structure a commencé voilà plus de quarante ans avec un nom simple : l'ACQ (Association Culturelle du Queyras). Il a ensuite évolué plusieurs fois, ainsi que le logo. En 2023, le changement des statuts a permis d'évoluer vers une gouvernance collégiale avec trois co-présidents, ce qui a permis d'augmenter la disponibilité de chaque co-président pour participer à la vie interne et externe de l'association.

Juin et septembre 2023 – Formation Accolades pour les salariés et les bénévoles afin de se questionner collectivement sur ce qu'est l'association, ses valeurs et ce vers quoi elle doit tendre. L'objectif était de renouveler les bénévoles et d'acquérir de nouveaux outils pour développer l'aller vers.

Septembre à décembre 2023 – Un dispositif local d'accompagnement a permis d'aller plus loin dans la démarche avec l'organisation d'un atelier pour définir ce vers quoi l'association voulait tendre de façon plus précise.

Dix valeurs socles parmi d'autres ont ainsi été dégagées : l'écoute, la convivialité, l'adaptabilité, la bienveillance, l'aide sociale, l'audace, l'initiative, l'innovation, l'entraide et la solidarité et la prise en compte de la différence.

Éric Debrune souhaite ajouter : le vivre ensemble et le faire société.

Jean-Pierre Seror sollicite l'assemblée afin que chacun soit ambassadeur de ces fondements de l'association, notamment lors des prochaines élections municipales et en particulier auprès des candidats et futurs élus qui ne connaîtront pas forcément la structure. Ce travail est à fournir à chaque renouvellement d'élus.

Décembre 2023 – Le numéro 64 du *Lou Pitchoun queyrassin*, journal de l'ACSSQ, était consacré à l'engagement de ce travail sur la communication.

Mai et juillet 2024 – Formation des salariés et des bénévoles à la communication, précédemment actée par le Bureau.

Novembre 2024 – Rénovation de la communication et des différents supports, avec évolution de la charte graphique, votée par le CA.

Janvier 2025 – Commission des marchés pour l'attribution de la prestation communication, choix du Studio Muro. Éric Debrune précise que cette structure est proche des valeurs de l'association, notamment celle de pratiquer le mécénat d'entreprise pour une partie de la prestation, ce qui a permis d'en diminuer les coûts.

Mars 2025 – Organisation de deux ateliers (« apéro naming »), le 5/03 à Aiguilles et le 6/03 à Réotier, ouverts aux adhérents, élus et habitants pour trouver le nouveau nom.

Mars 2025 – Tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'association le 15/03, lors de laquelle les adhérents ont été tenus au courant de l'évolution du chantier et présentation des perspectives pour l'année à venir.

Le CA a alors poursuivi sa réflexion sur le projet et retenu une proposition de nom. Éric Debrune précise que cela fut compliqué de trouver un mot qui fasse consensus, soit facile à prononcer, qui reprenne les valeurs de la structure et qui se détache de la notion territoriale.

Avril 2025 – Le 14/04, le Bureau en tant qu'organe décisionnaire de l'association, retient le nom « Convergence » (à la majorité). Ce terme évoque le fait d'aller vers un point commun malgré des provenances diverses, d'aller vers l'autre, ce qui constitue le vivre ensemble.

Avril 2025 – Présentation du nom retenu aux salariés lors d'une réunion organisée avec le CA le 22/04.

Jean-Pierre Seror expose que ce qui plaît aux uns ne plaît pas forcément aux autres. S'en suivent des échanges avec Reine Guiot, Hanz Fricker et Éric Debrune. Des mots malheureux fusent.

Juillet 2025 – Organisation d'ateliers portant sur une identité graphique ouverts aux salariés et au CA.

Septembre et octobre 2025 – Réunions du Bureau et du CA pour valider la nouvelle identité graphique et l'organisation d'une AGE permettant d'acter le changement de nom en faisant évoluer les statuts.

2. PRÉSENTATION PAR LE STUDIO MURO

Miriam Betoux et Claire Mucchielli, présentent le Studio Muro, studio de design graphique marseillais, installé depuis 7 ans, travaillant sur la communication (cf. support de l'AGE en annexe 1) et plutôt dans le secteur associatif.

Leur mission était de réfléchir à un nouveau nom, créer une nouvelle identité graphique, plus jeune et dynamique, destinée à toucher de nouveaux aux publics. Leur méthode était basée sur la co-construction, notamment avec l'équipe de l'association et les adhérents au travers des ateliers proposés.

Les ateliers autour du nom de l'association et de ses secteurs consistaient en plusieurs jeux, moments de réflexions individuels et collectifs, etc. autour de la composition de mots, de leur assemblage, etc.

- Trois sessions ont eu lieu avec l'équipe salariés et des bénévoles en journée,
- Deux autres avec des formats plus accessibles au grand public, en fin de journée, dans le Queyras et dans le Guillestrois.

Par ailleurs, elles ont étudié les choix faits par d'autres associations du même type en France et ailleurs. Celles-ci ont en général un nom avec peu de mots (Les Grands Voisins, Va jouer dehors, etc.), elles ont donc proposé un atelier où il fallait associer deux mots et d'autres basés sur le cadavre exquis ou le découpage en syllabes pour inventer de nouveaux mots. Un quatrième atelier a permis de réfléchir à une phrase d'accroche (actuellement « Vivons nos projets »), ainsi qu'à un texte socle, permettant de définir la structure en quelques phrases. Beaucoup de contenu a ainsi été récolté. Un dernier atelier a permis de réfléchir à de nouveaux noms pour les différents secteurs. Pour cela, le travail était notamment orienté sur des verbes d'action pour que les publics puissent bien comprendre de quoi il s'agit.

Jean-Pierre Seror rappelle que ce travail est surtout destiné aux gens qui ne connaissent pas l'ACSSQ. Adèle-Line Madier demande d'où viendraient ces personnes. Jean-Pierre Seror indique qu'il s'agit des nouveaux habitants du territoire. Reine Guiot souhaiterait que l'association reste queyrossaine.

Claire Mucchielli expose qu'à la fin des ateliers une synthèse a été produite avec plusieurs propositions de noms comme « Lieux d'ici », « Maison commune », etc. À l'issue du vote du CA, le nom « Convergence » a été choisi, avec « Agir ensemble au quotidien » comme phrase d'accroche.

Les différents secteurs ont également été renommés de manière plus contemporaine, avec une phrase d'accroche également. Soit : « Parenthèse Familles – Créer ensemble ! », « Crèche'en'do – Grandir ensemble ! », « Le rendez-vous des jeunes » (12-17 ans), « La cour des Grands – Explorer ensemble » (6-11 ans), « La voix des Sages – Vieillir ensemble ! », « Queyr'avenir – Innover ensemble ! », « Bienvenue là-haut – Découvrir ensemble ! », « Nouvel horizon – Evoluer ensemble ! » et « Collectif sport – Bouger ensemble ! ».

Le mot « ensemble » est apparu important et a été conservé d'un secteur à l'autre afin d'apporter une cohésion globale.

L'identité graphique a été abordée dans un second temps. Il s'agissait de la repenser dans son ensemble et de refaire le logotype. Des ateliers ont également été mis en place à cet effet : sur la typographie, les formes, les couleurs et la composition de ces différentes éléments qui racontent des choses de la structure, même si cela est inconscient.

Pour les formes, par exemple, une personne racontait sa vision de l'association et les autres dessinaient ce que ça leur évoquait.

C'est ainsi que sont apparues les notions de réseau et de maison ouverte retenues par la suite. Un nuancier a également été proposé pour déterminer la gamme colorée de l'association.

Le tout a ensuite pris corps sur une grille qui permettait de faire la synthèse des différents éléments retenus pour créer une identité visuelle, déclinée au travers du logo mais aussi des affiches, flyers, papier à en-tête, du site internet, etc. L'objectif de ce système graphique qui se déploie sur différents supports est d'être reconnaissable et identifiable d'un seul coup d'œil.

Éric Debrune précise qu'il est important que tous les secteurs aient la même identité visuelle pour signifier que l'on est tous dans une même structure, même si des petites différences peuvent perdurer.

Claire Mucchielli explique qu'il leur a semblé important d'associer dans un signe graphique les notions de maison et de montagne qui sont régulièrement ressorties et d'y adjoindre un système modulaire. Plusieurs propositions ont ensuite été faites, dont celle d'une maison en couleurs - composée de plusieurs modules qui s'assemblent - et ouverte a été retenue, ainsi que des couleurs vives.

Le nom « Convergence » a été un peu arrondi afin d'accompagner la forme et d'apporter un peu de douceur.

Jean-Pierre Seror trouve que ce logo lui fait penser à un bonnet phrygien qui représente les valeurs de l'association et celles de la République.

Claire Mucchielli met en avant l'utilisation de nombreux éléments, pluriels, divergents, etc. qui, grâce à de multiples bâtonnets, viennent construire ensemble le logo.

Miriam Betoux présente ensuite les déclinaisons par secteur, puis la palette de couleurs choisie. Le vert bouteille ayant souvent été retenu par les gens de l'équipe, il leur a semblé important de le conserver. Elles ont ensuite cherché des couleurs qui permettent de le dynamiser. Claire Mucchielli précise que les couleurs ne rendent pas la même chose à l'écran que lorsqu'elles sont imprimées. Elle poursuit sur la présentation des affiches, élaborées à partir d'un

cadre constitué des bâtonnets utilisés par ailleurs. Ce système est très facile à utiliser et il est possible de jouer sur les couleurs pour différencier les éléments. D'autres exemples de déclinaison sont présentés (cartes de visite, courrier, signalétique), avec toujours la notion de modules associés.

Miriam Betoux rappelle que ce travail s'est étalé sur plusieurs mois, avec des étapes de validation à chaque phase du processus. Elle ajoute qu'elles ont été ravis de travailler avec l'ACSSQ.

Éric Debrune répond que ce fût également un plaisir de travailler avec elles. Il précise que peu de temps avant cette présentation aux adhérents, les choses n'étaient pas encore figées et qu'il a été demandé en dernière minute d'ajouter la notion d'*« association 1901 »* dans le logo car le Bureau regrettait que cela n'apparaisse pas alors que ça lui semblait important. Jean-Pierre Seror indique que le Bureau a hésité entre cette notion et celle de centre social, car l'ACSSQ a l'agrément de la CAF en ce sens et que ce partenaire contribue fortement aux financements. La question de savoir quelles valeurs mettre en avant s'est ainsi posée. Par respect pour les anciens qui ont créé l'association, il y a quarante-trois ans, il a été décidé de conserver prioritairement cet aspect associatif afin de se souvenir d'où l'on vient. Pascale Tonda souligne que la notion de centre social sera tout de même utilisée sur certains supports (roll-up, lettre type, pied de page, etc.) car il est important de mettre en avant cette reconnaissance auprès de financeurs comme la CAF ou le Département qui soutiennent énormément l'association.

En tant qu'animateur, Eloïc Ruffoni exprime sa volonté que, lors du débat avec les adhérents, chacun puisse s'exprimer en respectant la parole des uns des autres et que ce ne soit pas la cohue.

3. QUESTIONS DES ADHERENTS

S'en suit une longue et âpre discussion entre les co-présidents et certains adhérents dont voici les principaux axes de discussion :

- Le terme convergence, sa sonorité, sa signification, sa « fadeur »
- L'absence de référence aux territoires, aux montagnes
- Le non-vote des salariés dans cette prise de décision
- La nécessité de conserver la dimension queyrassine, montagnarde de l'ACSSQ
- Perte de la notion d'*« ensemble »* afin de paraître plus actuel et tendance
- Reconnaissance du travail des bénévoles

Éric Debrune annonce que le temps de questions-réponses est dépassé et que les résolutions vont maintenant être présentées.

4. RESOLUTION 1 – MODIFICATION DES STATUTS

Éric Debrune rappelle les conditions administratives puis qu'un changement de statuts est d'ordre réglementaire.

- les parties de texte en rouge sont vouées à disparaître et à être remplacées par les parties en bleu. Il détaille les modifications envisagées.

Page 2/9 - Article 5 – COMPOSITION DE L'ASSOCIATION – Jusqu'à maintenant, il était proposé aux adhérents de signer une charte. Cela peut être supprimé car il est inscrit à la fin du document que « *l'adhésion à l'association entraîne l'acceptation des présents statuts et du règlement intérieur* ».

Page 2/9 - Article 6 – CONDITIONS DE LA QUALITE DE MEMBRE – Éric Debrune fait référence à la résolution 2 qui sera présentée ultérieurement et qui correspond à quelque chose de tarifaire, afin de mieux coller aux évolutions sociétales. À l'heure actuelle, les adhésions sont individuelles mais le CA a souhaité les faire évoluer afin que les couples et les différents membres d'une famille recomposées puissent adhérer conjointement. La référence aux personnes physiques et aux personnes morales pourrait être enlevée et il est indiqué plus largement que « *differents types de cotisations sont definis dans le règlement intérieur de l'association par un barème appliqu*é ».

Page 3/9 - Article 9 – LES ASSEMBLÉES GENERALES - Il est proposé de supprimer certaines choses qui n'étaient pas cohérentes, comme le fait de pouvoir voter dès 16 ans alors que seules les personnes majeures peuvent adhérer.

Page 5/9 - Article 12 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – Alinéa 2 : Fonctionnement – Afin de simplifier les choses, il est proposé de définir chaque année par délibération les remboursements de frais pour les administrateurs. Éric

Debrune ajoute que les administrateurs supportent souvent les frais sur leurs fonds propres et qu'ils demandent peu à être remboursés.

Jean-Pierre Seror rappelle les modalités du vote pour les adhérents. La question pour les services civiques de leurs heures bénévoles en plus de leur temps de travail est posée. Pascale Tonda précise ces conditions de travail liées au règlement intérieur et à la convention collective Eclat.

Éric Debrune souligne que dans les statuts il n'y a pas de changement par rapport au fonctionnement ni à l'attribution des rôles. Seul le nom de « Convergence », et la politique tarifaire sont concernés.

5. RESOLUTION 2 – COTISATIONS 2026

Éric Debrune présente la proposition de cotisations 2026 :

- Personne physique : 14€
- Personne morale : 45€
- Proposition pour les couples (mariés, pacsés, concubinage) et leurs enfants mineurs : 20€
Cela est apparu nécessaire pour certaines activités, comme les bébés nageurs où seul le parent adhérant pouvait se rendre.
- Proposition pour les familles recomposées : 10€ par adulte. Le CA a voulu aller encore plus loin en proposant une formule « tribu » qui prendrait en compte les familles recomposées et les liens de parentalité qui y existent. Ce serait donc à partir de trois adultes (10 euros par personne), avec tous les enfants mineurs qui en dépendent.

6. VOTE A BULLETIN SECRET

Le vote à bulletin secret a été retenu afin de laisser chacun s'exprimer librement, la première fois, en dix ans à la gouvernance pour Jean-Pierre Seror.

Clarification des conditions de vote données par Eloïc Ruffoni, qui demande ensuite quatre bénévoles pour le dépouillement : deux scrutateurs pour noter les résultats et deux assesseurs pour les superviser.

Un apéritif-déjeunatoire a été offert à tous les membres présents après cette assemblée générale extraordinaire pendant le vote et le dépouillement qui s'en est suivi.

Organisation du dépouillement :

Éric Debrune (co-président) – président du bureau de vote
Séverine Buès (salariée) – ouverture des enveloppes
Pascale Tonda (salariée) – annonce des choix de votes
Isabelle Haubert-Imbert (membre associée au Bureau) – scrutatrice
Anne-Laure Veyne (membre associée au Bureau) – scrutatrice
Pascal Billot (adhérent) – assesseur
Anne-Françoise Terraz (adhérente) – assesseur
Adélaïde Gomes (membre associée au Bureau) – observatrice
Jean-Pierre Paquet (adhérent) – observateur
Jean-François Royol (adhérent) – observateur

7. RESULTATS DU VOTE

À la demande des co-présidents, Pascale Tonda annonce les résultats du vote.

Résolution 1 – Modification des statuts

Présentation des résultats du vote à bulletin secret.

Les membres présents et représentés votent la résolution 1 concernant la modification des statuts.

Vote pour : 32 voix Vote contre : 69 voix Abstention : 4 voix Bulletins nuls : 10

La résolution 1 n'est pas approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2025.

Résolution 2 – Modification des statuts

Présentation des résultats du vote à bulletin secret.

Vote pour : 101 voix Vote contre : 2 voix Abstention : 2 voix Bulletins nuls : 10

La résolution 2 est approuvée à la majorité par l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2025.

Éric Debrune remercie les adhérents pour leur vote et leur engagement. Il annonce qu'à la suite de ce vote, les changements de statuts n'auront pas lieu pas plus que les modifications pour les cotisations. Cela sera remis à la prochaine assemblée générale, prévue le 14 mars 2026.

Éric Debrune souhaite qu'il n'y ait pas de polémique. Il ajoute que le Bureau, que se réunit le 15 décembre, prendra des décisions. Il estime que l'assemblée a désavoué la gouvernance et qu'elle prendra acte de ce qui a été décidé par les adhérents.

Eloïc Ruffoni rejoint Éric Debrune dans son analyse.

Jean-Pierre Seror se dit particulièrement déçu car une partie du Bureau et du CA, ainsi que l'équipe salariée, n'étaient pas d'accord. D'autant que ces différents acteurs gèrent l'association au jour le jour mais se projettent aussi pour son avenir. Il sait que la structure est une association – centre social avec un budget annuel de 950 000 euros et que près de la moitié des financements sont octroyés car la structure est reconnue comme centre social par la CAF. Il développe ses inquiétudes pour l'avenir.

Pascale Tonda, dans l'association depuis plus de vingt ans, a assisté à des moments où il a fallu évoluer, grandir, aller sur d'autres territoires (en Italie, dans le Briançonnais, voire à Marseille). Aujourd'hui, il y a une volonté d'évoluer, de grandir avec les adhérents, les familles, les jeunes, etc.

Elle peut comprendre que la colère l'ait emporté aujourd'hui et que les co-présidents soient déçus du résultat au vu du travail fourni. Elle ajoute que les adhérents n'ont pas accepté le nom proposé et elle se demande s'ils sont prêts à changer de nom dans l'absolu.

S'en suit une discussion quelque peu véhemente.

Jean-Pierre Seror remercie l'ensemble des adhérents d'être venus et d'avoir participé au débat.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 13h20.

A Aiguilles, le 31/12/2025.

Monique André
Présidente



ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS
Centre Social - 303 Rte de la Chalp
Bât le Grand Laus - 05470 AIGUILLES
Tél. : 04 92 46 82 55
Association loi 1901 N° 33/82
- Siret 387 463 938 00044

Olivier Bacquart
Vice-Président



ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS
Centre Social
Bât le Grand Laus - 05470 AIGUILLES
Tél. : 04 92 46 82 55
Association loi 1901 N° 33/82
- Siret 387 463 938 00044